

## Compte-rendu du Conseil municipal du 12 janvier 2023

Le jeudi 5 janvier 2023, Monsieur Philippe DENIS, Maire, a convoqué le Conseil Municipal, conformément aux articles L 2121-7 à L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales pour avoir à se réunir le jeudi 12 janvier 2023 à 19h00.

Le jeudi 12 janvier 2023 à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire de cette ville.

### Etaient présents :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER - Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE - Serge GRANGE - Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI - Lydie THOLLOT à partir de 19h30 (point 5) - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL – Romain MONTELMARD - Aurélie DESBREE – Jean-Paul SOLEILHAC.

### Etaient excusés et avaient donné procuration :

Christian BECUWE à Gilles GRANGIER - Françoise PION à Jacques DECHANDON

Etaient absents ou excusés : Lydie THOLLOT jusqu'à 19h30 (point 5)

### Secrétaire élu pour la durée de la session :

Gérard ALLANCHE.

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et présente ses meilleurs vœux pour 2023.

### **Monsieur le Maire fait part de plusieurs informations :**

- **Cérémonies des vœux :**
  - o 20/01 19h salle Longchamp vœux à la population : film sur les réalisations depuis 2020 puis discours du maire
  - o 26/01 18h salle Longchamp vœux au personnel : médailles et retraites
- **Casino : gros mois de décembre, 1 442 000 € en 2022. Pour un tel chiffre, il faut remonter à 2011. Lettre de félicitations à Mme Lavenu.**
- **Badoit : environ +2% par rapport à 2021.**
- **Course de caisses à savon le 13/05 – besoin de monde pour être commissaires de course : courrier aux associations + sollicitation des élus / présence de la gendarmerie avec l'Alpine + course de draisienne dans le parc**
- **Travaux Place des Roches : début 30/01 mur de soutènement / fermeture à partir du 6/02 / 3 mois le haut de la place puis 2 mois en bas rue des Roches**
- **Inauguration piste Pumptrack prévue le 8/04 à 11h00**

Le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **1. TARIFICATION ATELIER STOP MOTION – LA BULLE (Rapporteur Solange MORERE)**

Madame Solange MORERE, adjointe au Maire, explique que la Bulle propose un atelier « STOP MOTION » en partenariat avec la MJC de Chazelles-sur-Lyon, pendant 4 jours du 7 au 10 février 2023. Cet atelier se déroulera à Chazelles-sur-Lyon pour 10 jeunes (5 de Chazelles-sur-Lyon et 5 de St-Galmier).

Les baldomériens se rendront sur place en minibus chaque jour avec leur animateur.  
 Le Stop Motion est une technique d'animation réalisée avec des objets réels ou des dessins pour créer l'illusion qu'ils sont dotés d'un mouvement naturel.  
 Le but de l'atelier est de créer un court métrage qui sera présenté au festival « Il court Il court le ciné » en Rhône Alpes au printemps 2023.

Proposition tarifaire pour l'atelier Stop Motion :

Quotient familial	Tarif St Galmier	Tarif Autres Communes
Moins de 600	60,00 €	65,00 €
Entre 601/900	65,00 €	70,00 €
Entre 901/1200	70,00 €	75,00 €
Entre 1201/1500	75,00 €	80,00 €
Entre 1501/1700	80,00 €	85,00 €
Plus de 1700	85,00 €	90,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les tarifs de l'atelier Stop Motion organisé par la bulle en partenariat avec la MJC de Chazelles sur Lyon.

## **2. REGIE SERVICE ANIMATION – TARIFS DES CONFERENCES** (Rapporteur Arlette PEREIRA)

Madame Arlette PEIREIRA, adjointe au Maire, rappelle que chaque année, des conférences sont organisées à la Roseraie. Par délibération du 15 janvier 2015, un tarif unique de 3€ avait été acté.

A la suite d'un travail avec l'association Les Amis de la Roseraie, il semble opportun de distinguer les droits d'entrée entre les adhérents et les non adhérents à l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la mise en place des tarifs suivants pour les conférences à la Roseraie et ce à compter du 01 janvier 2023 :

- 3 € pour les adhérents à l'association
- 6 € pour les non-adhérents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE les tarifs présentés ci-dessous, à savoir :
  - Conférence roseraie : 3 € pour les adhérents à l'association
  - Conférence roseraie : 6 € pour les non-adhérents.

## **3. TARIFS DES DROITS DE PLACE** (Rapporteur Guy BERNE)

Monsieur Guy BERNE, adjoint au Maire, rappelle que par contrat de délégation de service public, la commune confie la gestion du marché hebdomadaire du lundi matin, de la foire annuelle de la Sainte-Catherine et de la fête patronale du mois d'août.

Les différents tarifs des droits de place ont été fixé par délibération n°22-09-08 en date du 14 septembre 2022.

La commune a été sollicitée par les forains présents sur le marché du lundi. Ceux-ci ne souhaitent plus payer la participation de 2 euros qui normalement doit servir à abonder une caisse pour financer une ou deux animations dans l'année sur ce marché ; le retour n'étant pas probant en termes d'affluence et de chiffres d'affaires. Il est proposé au conseil municipal de modifier ces tarifs.

- Les tarifs pour la foire de la Sainte-Catherine restent inchangés, à savoir :

	Tarifs délibération Année 2020		Nouveaux tarifs	
	Tarifs	Frais de dossier	Tarifs	Frais de dossier
Banc étalage foire – le ml	5,90 €	8,00 €	7,10 €	10,00 €
Banc étalage foire – si profondeur > 2m, le m <sup>2</sup>	3,15 €	8,00 €	3,80 €	10,00 €
Volaille et petits animaux – le ml	3,70 €	8,00 €	4,50 €	10,00 €
Exposition matériel agricole – le m <sup>2</sup>	1,55 €	8,00 €	1,90 €	10,00 €
Exposition véhicules par garage – par véhicule	8,00 €	8,00 €	9,60 €	10,00 €
Bovins – grande barre unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bovins – moyenne barre unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bovins – petite barre unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chevaux et poneys – unité	3,60 €	0,00 €	4,40 €	0,00 €
Ovins – Caprins	1,80 €	0,00 €	2,20 €	0,00 €

- Les tarifs pour le marché hebdomadaire sont modifiés comme suit :

Banc étalage abonné - le ml	0,66 euros
Camion magasin – le ml	0,83 euros

Un supplément de 0,10 € par ml sera appliqué aux passagers.

- Les tarifs pour la fête foraine restent inchangés, à savoir :

m <sup>2</sup> par jour	0,67 euros
-------------------------	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APOUVE ces nouveaux tarifs

#### **4. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021 (Rapporteur Guy BERNE)**

Monsieur Guy BERNE, adjoint au Maire, rappelle que :

- La compétence eau potable, suite à l'intégration de la commune dans la Métropole, a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Conformément aux articles D2224-1 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune.

Ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

Le Conseil municipal :

- PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – exercice 2021 – de SAINT-ETIENNE METROPOLE

**Guy BERNE présente le rapport.**

- **Nombre d'abonnés : 2020: 2991 / 2021: 3024 (+33)**
- **Consommation facturée : 2020: 360 274 m<sup>3</sup> / 2021: 354 804 m<sup>3</sup> (-5470 m<sup>3</sup>)**
  - o **Moyenne par compteur 117 m<sup>3</sup>**
- **Linéaire du Réseau 74 km**
- **Réservoirs :**
  - o **1 réservoir de 250 m<sup>3</sup> + une station de pompage située à Pont Chambon**
  - o **1 réservoir de 500 m<sup>3</sup> situé à la Berinche**
  - o **1 réservoir de 500 m<sup>3</sup> situé au Bréat, il est prévu la construction d'un second réservoir sur le site du Bréat de 500 m<sup>3</sup> supplémentaires afin de sécuriser l'alimentation en eau pour la partie haute du village.**

- **Travaux réalisés en 2021 :**
  - o **Renouvellement de canalisations : 160 m Avenue Jean Monnet, 70 m Montée de Faroujat, 570 m Avenue de la Coise, 130 m Rue de Saint Etienne, 40 m Montée des Roches,**
  - o **Différentes fuites notamment Rue Antoine Ravel qui était très importante.**
- **Tarif de l'eau au m3 TTC : 2019: 2,44 2020: 2,49 2021: 2,52**
- **Dans le cadre de la DSP, SUEZ est tenu de renouveler 1 à 2% du réseau chaque année ce qui correspond de 750m à 1500m de canalisation.**
- **Il est prévu d'installer un surpresseur dans l'enceinte du réservoir de la Berinche afin de palier à une rupture d'alimentation éventuelle venant du SIEMLY (Monts du Lyonnais).**

## **5. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2021** (Rapporteur Guy BERNE)

Monsieur Guy BERNE, adjoint au Maire, rappelle que :

- La compétence assainissement, suite à l'intégration de la commune dans la Métropole, a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif.

Conformément aux articles D2224-1 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune. Ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2021 – de SAINT-ETIENNE METROPOLE.

**Guy BERNE présente le rapport.**

**Assainissement collectif :**

- **Rapport sur la STEP**
- **m3 traités : 2020: 656 790 m3 / 2021: 764 621 m3**
- **Tonnes de boues produites en matières sèches : 2020: 113 T / 2021: 185 T**
- **De moins en moins d'agriculteurs de la commune acceptent d'épandre les boues sur leurs terres car beaucoup ont des labels de qualité ,ce qui à terme posera un problème car il faudra trouver une solution alternative (méthaniseur ou incinérateur)**

**Assainissement non collectif :**

- **Cela concerne 152 usagers qui ne peuvent pas être raccordés au réseau, pour certains il est demandé de se mettre en conformité avec les préconisations du SPANC.**

**Les travaux de la station d'épuration ont démarré début novembre. La nouvelle station devrait être opérationnelle fin décembre 2023.**

**Romain Montélimard souligne l'action de Hafner qui a fait un travail sur les eaux de process. Il demande s'il est possible d'organiser une visite des travaux de la station vers avril-mai. Monsieur le Maire répond qu'une demande sera faite auprès de SEM.**

## **6. AVANCE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2023** (Rapporteur Geneviève NIGAY)

Madame Geneviève NIGAY, adjointe aux finances, précise que l'association Halte-Garderie Petits Galopins qui gère le multi accueil a sollicité une avance sur la subvention de fonctionnement 2023. En effet, les subventions n'étant adoptées que lors du vote du budget primitif, une avance facilite la gestion de la trésorerie.

Il est proposé de voter une avance de 75 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- FIXE le montant de l'avance sur subvention de fonctionnement 2023 à l'association Halte-Garderie Petits Galopins à la somme de 75 000 €.
- DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023.

## **7. DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n° 2022-123 – Convention de mise à disposition gratuite de locaux situés sur le site de l'aérodrome de Saint-Galmier à l'association AMITIE FRANCO PORTUGAISE pour une période du 01/01/2023 au 31/12/2026.
- Décision n° 2022-124 – TERANA PUY DE DOME - Convention légionnelles pour une durée de 3 ans à compter du 05/12/2022, reconductible 1 fois pour 3 ans pour un montant de 1 174,50 € HT soit 1 409,50 € TTC par an.
- Décision n° 2022-125 – Convention d'exercice du droit de pêche au profit de la Gaule Chazelloise pour la parcelle E639 située sur la commune de Chazelle sur Lyon pour 2 ans reconductible par période d'un an.
- Décision n° 2022-126 – NEOTESS – Achat, installation et maintenance de deux panneaux lumineux LED Outdoor selon les devis D2211-Vil0297 pour l'achat des deux panneaux et l'installation et la maintenance du premier panneau au prix de 23 464 € HT soit 28 156,80 € TTC et D2210-Vil0296 pour l'installation et la maintenance du second panneau au prix de 724 € HT soit 868,80 € TTC. Maintenance prévue pour une durée de 1 an reconductible tacitement sans date butoir.
- Décision n° 2022-127 – Convention pour la gestion de la patinoire Hiver 2022 avec l'Etoile Sportive Baldomérienne, Judo Club Baldomérien et L'Entente Forézienne de Volley Ball.
- Décision n° 2022-128 – Convention de mise à disposition gratuite du site de Rochepont au Centre de Tir au Vol Forézien – trois ans à compter du 1er janvier 2023.
- Décision n° 2022-129 – Convention de mise à disposition gratuite sur une période de trois ans à compter du 01/09/2022 jusqu'au 31/08/2025 pour des locaux au Pôle des services situé au 1 Passage du Cloître pour l'Association Culturelle des Monts du Matin, l'Association La Sarbacane et le Comité des Fêtes.
- Décision n° 2022-130 – Contrat de vérification périodique de 4 appareils (bras ; tracteur ; nacelle) pour un montant de 360 € HT soit 432 € TTC.
- Décision n°2022-131 – Convention de partenariat entre le relais d'Assistants Maternelles Bout'Chou et Patricia BAZOUD El (Voyage au pays des livres) pour trois séances d'éveil ludique à la lecture sur l'année 2023 pour un montant de 309,66 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

## **8. INFORMATIONS DIVERSES**

- *Michel Franchini présente le dispositif « au cœur des entreprises ».*

*St Just St Rambert, Andrézieux, Veauche et St Galmier se sont associées pour « au cœur des entreprises » : pendant une semaine, les entreprises vont ouvrir leurs portes pour présenter leurs métiers, ce qu'ils recherchent... A St-Galmier : Badoit, Casino, La Charpinière, Hafner.*

*+ Pasquier, Maison du Café, SNF, Lactalis, Marrel.....*

*L'idée est de faire découvrir ces entreprises et ces métiers.*

*Elle aura lieu du 24 au 28 avril 2023.*

- *Michel Franchini précise qu'une réception sera organisée afin de remercier les tuteurs des chantiers éducatifs.*

- *Romain Montélimard demande la date de présentation du projet de parking.*

*Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle rencontre a lieu le 17/01 avec le promoteur pour préciser nos attentes > lien direct avec le centre-ville par Peyret Lacombe / 100 places au moins*

- *Romain Montélimard demande où en est le dossier After Fly. Gérard Allanche explique que la partie réglementaire a été faite. Le gérant a été mis en demeure. Un rapport administratif a été communiqué au Sous-Préfet. Le sous-préfet a adressé un avertissement à l'After Fly. Un trouble a suivi... attente de la décision du sous-préfet Par rapport au bail, il s'agit d'un bail commercial classique, qui n'en est pas arrivé à échéance.*

- *André Hubert demande si des commerces doivent ouvrir dans l'année. Gilles Grangier précise que 4-5 projets concernent le centre-ville et sont bien avancés, mais par encore finalisés donc il est compliqué d'annoncer officiellement pour le moment. Taux de vacance est inférieur à 7%.*

- *Mireille Paulet informe que la prochaine conférence Roseraie aura lieu 11/02 14h30 « le sol, ce compagnon que nous méconnaissons »*

La séance est levée à 20h15.

**Le Secrétaire de séance,  
Gérard ALLANCHE**



**Le Maire,  
Philippe DENIS**

